

Journal d'ESTAVAYER

JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER



Edito

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Voici trois mois que notre nouvelle Commune, notre beau projet est une réalité quotidienne. Les autorités se sont mises en place, tant au niveau du Conseil général que du Conseil communal ; le travail ne manque pas et nous nous y attelons avec cœur et conviction.

Les travaux préparatoires ont été minutieusement effectués mais, et nous le savions, il était impossible de tout régler à l'avance. Nous espérons que les inconvénients rencontrés ne perturbent pas de manière trop importante la marche des affaires.

Je tiens à remercier ici toutes ces personnes, mes collègues du Conseil communal, les employés de notre Commune, pour les efforts consentis et ceux à venir pour relever ce passionnant défi qu'est cette belle et grande Commune d'Estavayer.

Le carnaval a semé son grain de folie lors d'un magnifique week-end de février. Je félicite et remercie le comité de la Socarest pour son organisation. Le carnaval l'a démontré une fois de plus, il est la charnière entre l'hiver et le printemps.

Les beaux jours arrivent et nous nous en réjouissons, ce sera l'occasion de nous rencontrer lors des nombreux événements organisés ces prochains mois dans les différentes localités de notre territoire.

Je souhaite à chacune et chacun de très belles fêtes de Pâques.

André Losey, Syndic

SOMMAIRE

p.2
INFORMATIONS SUR LES ÉCOLES

p.3
BANNIÈRE FÉDÉRALE DE LUTTE

p.4-9
ORGANISATION COMMUNALE
- Présentation du Conseil communal
- Conseil général
- Décisions
- Présentation de 4 conseillers/ères
- Organigramme de la Commune

p. 10-13
CAHIERS SPÉCIAUX
- Contrôle des habitants
- Service de la police

p. 14-16
INFORMATIONS DIVERSES

Une administration communale à votre service

L'administration communale de la Commune d'Estavayer se situe à Estavayer-le-Lac
Rue de l'Hôtel de Ville 11
Bâtiment dit de La Grenette

- Elle abrite la majorité des activités administratives de la Commune :
- Contrôle des habitants, réception ;
 - Police communale ;
 - Secrétariat général ;
 - Ressources humaines ;
 - Comptabilité, finances, impôts ;
 - Service de l'environnement (eau potable, eaux usées, énergies et éclairage) ;
 - Service du territoire (aménagement du territoire et urbanisme, constructions, mobilité) ;
 - Secrétariat des écoles.

Horaires :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
- Ouverture du contrôle des habitants le jeudi jusqu'à 19h00

Numéro de téléphone principal de l'administration communale :
026 664 80 00

Adresse électronique :
commune@estavayer.ch

Les coordonnées détaillées de chaque service et secteur sont disponibles sur notre site internet :
www.estavayer.ch

Plusieurs autres prestations fournies par la Commune sont proposées de manière décentralisée, dans d'autres bâtiments: Défense incendie, Eau potable, Eaux usées, Edilité, Crèche, Office des curatelles, Musée, Sport, Jeunesse, Estasympa, Accueil extra-scolaire, etc.

Informations concernant les écoles

La fusion des écoles de la nouvelle Commune se fera au 1er août 2017. Les quatre cercles scolaires actuels deviendront un seul établissement scolaire avec plusieurs bâtiments répartis sur tout le territoire de la nouvelle Commune. La direction de ce nouvel établissement sera assurée par M. Christophe Lambert, responsable d'établissement (RE), Mme Nathalie Chatton Bourqui, adjointe au RE et un secrétariat des écoles. Cette équipe de direction collaborera étroitement avec tout le personnel communal.

La direction des écoles ainsi que la Conseillère communale en charge du dicastère travaillent à l'organisation de la prochaine rentrée scolaire. Divers impératifs doivent être pris en considération, à savoir la nouvelle loi scolaire et son règlement d'application, les transports et leurs coûts, les diverses infrastructures et leur localisation, les structures d'accueil, la mise en place d'un concept de sport varié en adéquation avec notre situation géographique...

Afin de réduire au maximum le temps de déplacement des élèves, le futur cercle scolaire sera divisé en trois zones (par ordre décroissant en fonction du nombre d'élèves) :

- zone 1 : Estavayer-le-Lac et Font**
- zone 2 : Vernay et BMRS (Bussy, Morens, Rueyres et Sévaz)**
- zone 3 : Murist-Vuissens.**

Afin de respecter la nouvelle loi scolaire, les impératifs de formation des classes et diminuer le temps de transport moyen, la zone 2 nécessite une réorganisation de la répartition des élèves dans les bâtiments. Leur lieu d'habitation et leur degré seront des indicateurs prioritaires qui permettront de préserver les liens d'amitié créés au fil des années.

Des informations complémentaires suivront prochainement.

Afin que les futurs 1H débutent adéquatement leur scolarisation, nous avons déjà agendé une réunion avec leurs parents **le 8 juin 2017 à la salle de la Prillaz**. Une deuxième séance sera organisée **pour tous les parents du futur établissement le 13 juin 2017 à la salle de la Prillaz** afin de présenter plus en détails le fonctionnement.

Bâtiment scolaire «l'école des 4 vents», inauguré le 19 septembre 2015 par les communes de Bussy, Morens, Rueyres et Sévaz



Estavayer 2016, souvenirs, souvenirs...



La Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres Estavayer 2016 a été un évènement unique qui restera gravé pendant longtemps dans nos mémoires.

Le succès populaire a été au rendez-vous avec un nombre record de visiteurs. La fête fut belle et le nom d'Estavayer a été au centre des attentions en Suisse pendant ce beau week-end d'août 2016. Notre Commune et notre région ont pu bénéficier d'un coup de projecteur sans précédent grâce à cette fête.

Les autorités de la Commune d'Estavayer tiennent à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation : son comité d'organisation, tous les membres des comités et des commissions, tous les sponsors, les collectivités publiques, les bosseurs, etc.



Photo Rémy Gilliland – La Broye Hebdo.

Bannière fédérale

C'est avec honneur et fierté que notre Commune va héberger, pendant un peu plus de 2 ans, la bannière fédérale qui a pris place, dans une vitrine spécialement fabriquée pour elle, à l'entrée de l'administration communale de la Grenette.

En 2019, elle partira rejoindre Zoug pour la prochaine fête fédérale.

Vous pouvez venir l'admirer pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Présentation du Conseil communal



André LOSEY, syndic
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Information - communication** (affichage, espaces médias, conférences de presse, journal communal, site internet, etc.)
- **Promotion - animation** (promotion économique, politique régionale, accueil, lien avec le tissu économique, marketing urbain)
- **Secrétariat général** (soutien aux autorités politiques, organisation des séances, réceptions officielles et délégations, conseil juridique, votations et élections, Conseil général)
- **Secrétariat** (distribution courrier, autre conseil, service de duplication, économat, suivi des décisions, archives communales (conservation, accès))
- **Ressources humaines** (stratégie, recrutement, formation, mobilité interne, temps de travail, mutations, développement, prévoyance)
- **Santé** (sécurité au travail)
- **Contrôle des habitants** (documents officiels liés à la personne, renseignements police contrôle des habitants, naturalisations, recensements, statistiques, registre civique, etc.)
- **Accueil, réception** (accueil guichet, réception téléphonique, réservation de salles)
- **Bourgeoisie**



Eric CHASSOT, vice-syndic
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

- **Territoire** (aménagement du territoire, plans d'aménagement, règlements, urbanisme, plans de construction, règlements, protection des monuments et des sites, police des constructions, permis de construire et d'utiliser, salubrité des locaux, gestion de grands projets, etc.)
- **Mobilité** (transports publics, urbains, interurbains, régionaux, abonnements à prix préférentiel, Noctabus, etc.)
- **Forêts** (corporation)



Marlis SCHWARZENTRUB
ENSEIGNEMENT, FORMATION ET PETITE ENFANCE

- **Petite enfance** (crèches – structure d'accueil de la petite enfance)
- **Education** (secrétariat des écoles, transport scolaire, accueil extra-scolaire, devoirs surveillés, relations avec les tiers, etc.)
- **Santé** (dépistage/prévention médicale et dentaire, soins médicaux et dentaires, orthophonie)
- **Culture, sport et loisirs** (bibliothèque, ludothèque, conservatoire, école de musique, sport communal et scolaire, etc.)



Dominique AEBISCHER
DOMAINE PUBLIC

- **Sécurité** (nids de guêpes, nuisibles, etc.)
- **Espaces verts** (surfaces vertes, parcs, jardins publics, places de jeu, cimetières, inhumation et exhumation, incinération, ronds-points, massifs floraux, arbres de ville, haies, décorations florales intérieures, WC publics, robidogs, décoration et embellissement, ports, rives et entretien des rives, etc.)
- **Voirie, routes** (routes et trottoirs communaux et cantonaux, nettoyage, déneigement, sécurisation, réparation, places de stationnement, parkings, entretien signalisation, marquage, mise à disposition de matériel, etc.)
- **Garage** (véhicules entretenus et adaptés, service, expertise, réparation, modification, tachygraphes, mobilier urbain, mobilier de bureau adapté, etc.)
- **Déchets** (déchets ménagers/urbains, déchets verts, déchets encombrants, déchets spéciaux, déchetteries/points de collecte, incivilités)



Philippe AEGERTER
FINANCES

- **Comptabilité, finances, assurances** (comptabilité générale, débiteurs, créanciers, annexes, contentieux, paiements, trésorerie, dette, budget, boucllement, fiscalité, émoluments, taxes, audit/contrôle des finances, caisse de pension, assurances, gestion portefeuille d'assurances, assurances RC, choses, autres frais, calcul/paiement salaires)
- **Social** (agence AVS, AI et prestations complémentaires, aides/allocations communales)
- **Informatique et téléphonie** (maintenance postes de travail, développement infrastructure informatique et téléphonique)
- **Immeuble patrimoine financier** (gérance immobilière, appartements, bureaux, locaux commerciaux, domaines agricoles, droit de superficie, camping, etc.)
- **Ports et rives** (gestion administrative des ports, locations annuelles, clientèle de passage, gestion opérationnelle des ports, amarrage, conseils, entretien, etc.)
- **Culture, sport et loisirs** (subventions sociétés locales)
- **Agriculture** (culture des champs)



Joseph BORCARD
ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

- **Eau potable** (réseau, approvisionnement, entretien des fontaines, station de pompage, réservoir, protection des captages)
- **Eaux usées et eau claire** (réseau, station d'épuration, traitement des eaux)
- **Energie** (électricité, éclairage public, énergies renouvelables, cité de l'énergie, surveillance générale, normes environnementales, lutte contre la pollution, etc.)



Samuel MÉNÉTREY
CULTURE, TOURISME ET SÉCURITÉ

- **Culture, sport et loisirs** (musée, Commission culturelle)
- **Tourisme** (promotion touristique, lien avec Office Tourisme, p'tit train touristique, société de développement)
- **Promotion, animation** (animation de la cité, décorations de Noël)
- **Sécurité, police communale** (police de proximité, d'intervention, de circulation et stationnement, police administrative, manifestations, établissements publics, police-notification de commandements de payer, police-mise en bière, nuisibles, signalisation routière, gestion cimetières)
- **Sécurité, défense incendie et protection population** (service du feu, incendie, inondation, désincarcération, chimique, hydrocarbures, protection civile, Orcoc)



Eric REY
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

- **Social** (aide sociale, assistance financière, gérance, assistance administrative, curatelle, ateliers protégés, demandeurs d'asile, aides fournies à d'autres communes en cas de catastrophe, etc.)
- **Social** (programmes d'occupation, mesures d'intégration, EstaSympa)
- **Jeunesse** (espace jeunesse, centre de loisirs, activités jeunesse, camps, passeport vacances, etc.)
- **Santé** (prévention jeunesse, alcool, toxicomanie, bruit, violences, incivilités, protection de l'enfance, puériculture, etc.)
- **Culture, sport et loisirs** (seniors)



Jean-Claude VOTTA
BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

- **Immeubles** (intendance des bâtiments, entretien technique, rénovation, construction, conciergerie, petites réparations, recensement locaux)
- **Culture, sport et loisirs** (infrastructures mises à disposition, salles, terrains, etc.)

Le Conseil général

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le projet de budget et la validation des comptes, les propositions d'investissements, l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, l'adoption de règlements et toutes autres compétences qui lui sont confiées. Les séances sont publiques.

Il est composé de 60 membres élus pour 5 ans par la population, il se réunit 5 à 7 fois par année.

Séance du Conseil général du 10 janvier 2017

Une première séance dite de constitution du Conseil général a eu lieu le 10 janvier 2017 avec les points suivants :

1. Ouverture de la séance par M. le Doyen d'âge, M. Jean-Michel Bondallaz.
2. Désignation par M. le Doyen de 4 scrutateurs pour former le Bureau provisoire et ce sont Mme Christine Duc (PS), M. Axel Catillaz (PDC), M. Thierry Roulin (Vernay) et M. Pierre Ménétrey (Murist-Vuissens).
3. Election de **M. Marco Bezzola (PLR), Président du Conseil général** pour 2017 avec 57 voix sur 58.
4. Election de **Mme Christine Duc (PS), Vice-Présidente du Conseil général** pour 2017 avec 56 voix sur 58.
5. Détermination du nombre de **scrutateurs** pour la période administrative à 8.
6. Election de Mme Baudois Ariane (Vernay), Mme Dreier Sonia (UDC), M. Frey Jean-Claude (BMR), M. Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), Mme Hasler Sylvie (PDC), Mme Nucifora Katja (PS), M. Pillonel Steve (Indép.), M. Rey Jocelyn (PLR), scrutateurs pour la période administrative.
7. Détermination du nombre de **scrutateurs suppléants** pour la période administrative à 8.
8. Election de M. Bondallaz Jean-Michel (PDC), M. Bugnon Cédric (Murist-Vuissens), M. Chassot Denis (BMR), M. Gaillet Damien (PS), M. Giacomotti Nicolas (Indép.), M. Lambert Romain (UDC), M. Schmutz Nicolas (PLR), M. Tardy Jean-Michel (Vernay), scrutateurs suppléants pour la période administrative.
9. Détermination du nombre de membres de la **Commission financière** pour la période administrative à 13.
10. Election de M. Blanc Yves (PS), M. Bonferroni Carlo (Vernay), M. Burri Jean-Pierre (Vernay), M. Carlens Denis (PLR), M. Carrard Georges (Indép.), M. Castaldi Conrad (PLR), M. Chassot Denis (BMR), M. Duruz Francis (Murist-Vuissens), M. Gassmann Cyrille (Murist-Vuissens), M. Joye Pierre-Alain (BMR), M. Lenweiter Samuel (UDC), M. Loetscher Christian (PDC), M. Scheibli Beat (PDC), membres du Conseil général à la Commission financière pour la période administrative.
11. Détermination du nombre de membres de la **Commission d'aménagement du territoire** pour la période administrative à 8.
12. Election de M. Bourqui Maurice (PS), M. Julmy François (PDC), M. Marmy Patrice (UDC), M. Ménétrey Pierre (Murist-Vuissens), M. Pillonel Fabrice (BMR), M. Rey Alexandre (Indép.), M. Roulin Thierry (Vernay), M. Schmutz Nicolas (PLR), membres du Conseil général à la Commission d'aménagement du territoire pour la période administrative.
13. Détermination du nombre de membres de la **Commission de l'énergie** pour la période administrative à 8.
14. Election de M. Berset Jean-Marc (BMR), M. Blanc Yves (PS), M. Duc Matthieu (PLR), M. Favre Julien (Murist-Vuissens), M. Gorret Jollan (Vernay), M. Lambert Romain (UDC), M. Pillonel Steve (Indép.), M. Thorimbert Serge (PDC), membres du Conseil général à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
15. Détermination du nombre de membres de la **Commission des naturalisations** pour la période administrative à 8.
16. Election de Mme Blaser Ragheda (PLR), M. Bonferroni Carlo (Vernay), M. Catano José (PDC), M. Chapuis Nicolas (UDC), Mme Duc Christine (PS), M. Emery Eric (Murist-Vuissens), Mme Plancherel Danièle (Indép.), Mme Raetzo Tina (BMR), membres à la Commission de naturalisations pour la période administrative.
17. Détermination du nombre de membres de la **Commission des subsides** pour la période administrative à 8.
18. Election de Mme Barras Françoise (Vernay), M. Bloechle Christophe (PLR), Mme Bulliard Anne-Marie (PDC), M. Catillaz Axel (PDC), Mme Dreier Sonia (UDC), Mme Joye Stéphanie (BMR), Mme Lambert Marianne (PLR), Mme Lenweiter Elisabeth (Vernay), M. Pillonel Jean-Daniel (Murist-Vuissens), M. Pittet Jean-Marie (Indép.), Mme Rodriguez Rose Marie (PS), Mme Villadoniga Marie-Thérèse (BMR), Mme Vorlet Emilia (Murist-Vuissens), membres du Conseil général à la Commission des subsides pour la période administrative.

6 La prochaine séance aura lieu le 05 avril 2017 à 20h.

Afin de faire connaissance avec tous les Conseillers généraux, une présentation, de 4 personnes selon tournus, sera faite lors de chaque tirage. Pour cette première édition, il a été décidé de présenter le Président du Conseil général, la vice-présidente, le doyen d'âge et la cadette.



Marco BEZZOLA Parti Libéral Radical (PLR)
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL 2017

Né à USTER (ZH), marié avec Nicole Bezzola-Meier, 4 enfants, Lucas, Loris jumeaux de 23 ans, Eléna 20 ans et Léo 12 ans. Officier de carrière avec grade de Colonel d'Etat-Major général, actuellement Chef de l'instruction opérative à Berne. Hobbies: golf, ski et fitness.

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

J'ai toujours été intéressé par la gestion de commune. Donner de mon temps et de mes compétences à la société est pour moi un juste retour pour la chance que j'ai d'exercer le métier d'officier de carrière.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Une côte de bœuf sur le grill - un scorpion - Gladiator - peu patient et rassembleur.



Christine DUC Parti socialiste (PS)
VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL 2017

Née à Fribourg, habitante d'Estavayer-le-Lac depuis toujours, voilà 18 ans que j'enseigne à l'école primaire. Avec un papa Conseiller général puis Conseiller communal d'Estavayer-le-Lac, j'ai baigné dans le monde politique depuis très jeune et me passionne pour les nombreux défis que cette fonction appelle.

Pourquoi je me suis présentée au Conseil général ?

J'aime notre ville et je trouve passionnant d'être actrice de son fonctionnement. Etre au sein des décisions et de son développement futur est un défi important et fascinant.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un steak tartare - un chien - Les Piliers de la Terre de Ken Follett - impatiente et dynamique.



Jean-Michel BONDALLAZ Parti démocrate chrétien (PDC)
DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Né à Estavayer-le-Lac, veuf, papa de 3 filles et grand-papa, enseignant retraité, aime le jardinage et le sport (vélo et ski).

Pourquoi je me suis présenté au Conseil général ?

C'est ma 4ème législature ! Pour participer aux décisions et ne pas seulement rouspéter dans les bistrotts à propos du travail fait par les autres.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

Un gratin de coquilles St-Jacques - un lion - Le Vieux Fusil - trop gentil (défaut et qualité).



Tina RAETZO Groupe Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés (BMR)
CADETTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

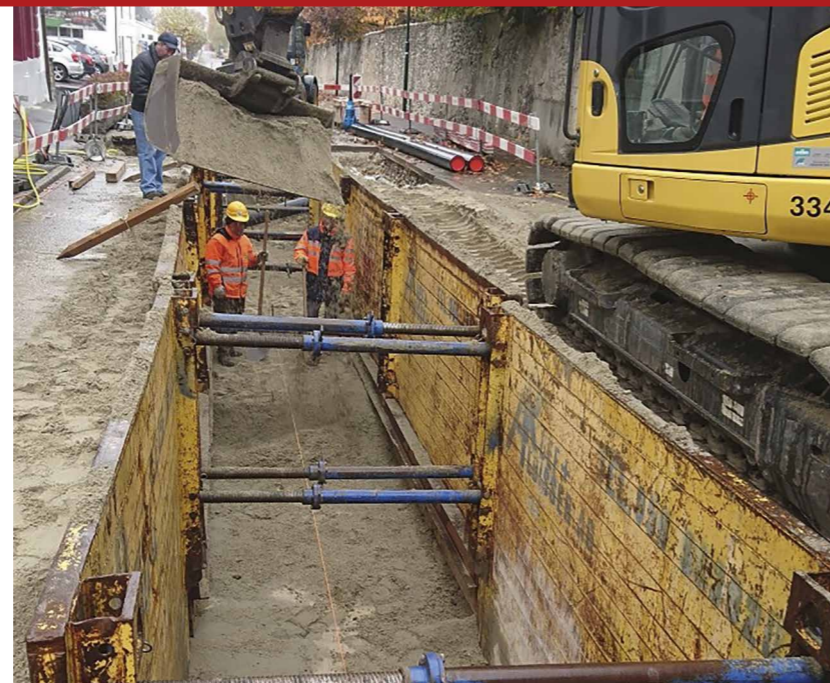
Née à St-Antoni (Singine), j'ai une demi-soeur et un frère, je commence l'université en géographie-biologie cet automne. Je pratique l'équitation, le ski, entre autres.

Pourquoi je me suis présentée au Conseil général ?

Car j'ai toujours ressenti un grand intérêt pour le monde politique. De plus, je voulais prouver que les jeunes ont aussi un mot à dire dans le système politique. J'espère qu'ils prennent conscience que ce monde-là n'est pas réservé essentiellement aux adultes.

Si j'étais un plat, un animal, un film ou un livre, un défaut et une qualité ?

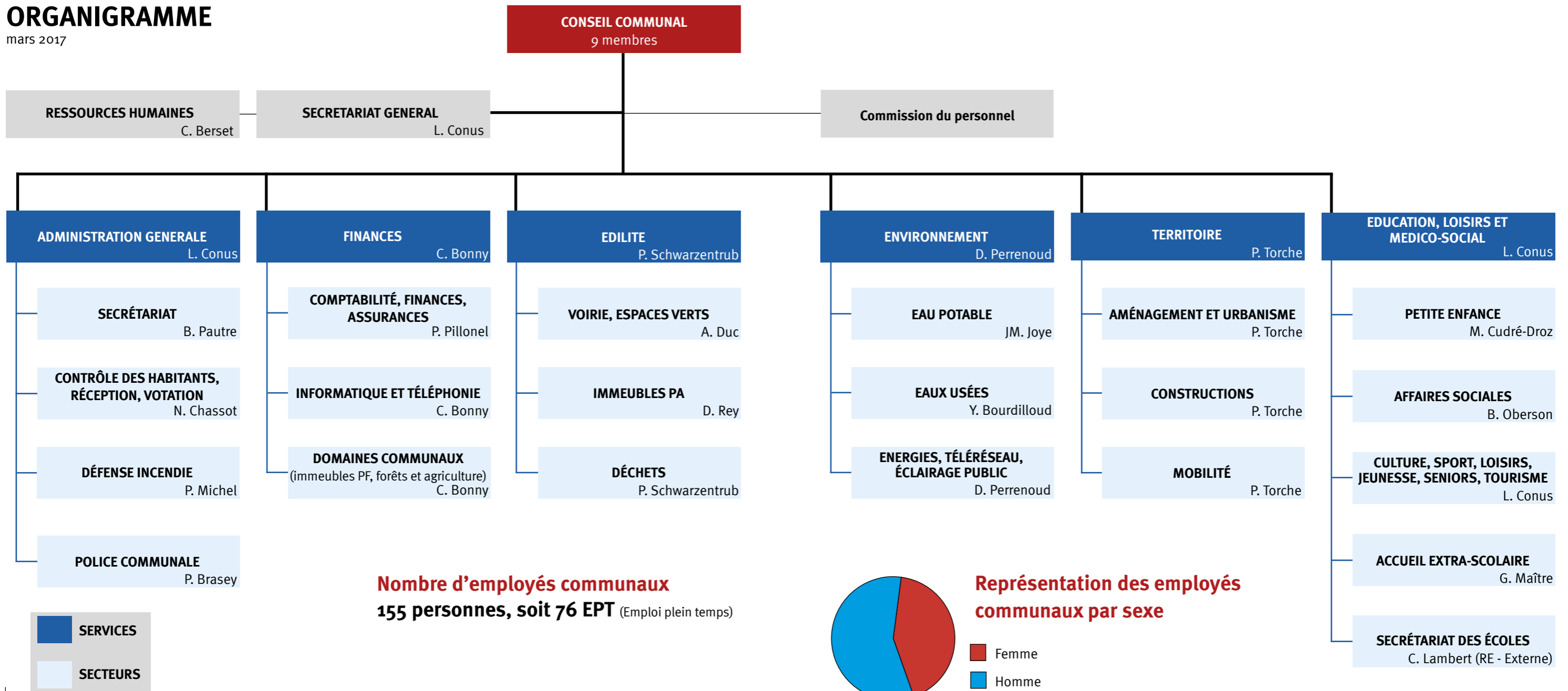
Des tagliatelles au saumon - une hirondelle - La vérité sur l'affaire Harry Quebert de Joël Dicker - je veux toujours tout faire en même temps et optimiste.



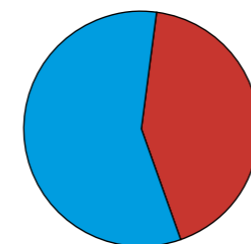
AU SERVICE DES CITOYENS

ORGANIGRAMME

mars 2017



Nombre d'employés communaux
155 personnes, soit 76 EPT (Emploi plein temps)



Représentation des employés communaux par sexe

Femme
Homme



Bienvenue à Estavayer !

Nous nous réjouissons de votre arrivée dans notre Commune et sommes particulièrement heureux de vous y accueillir.

Arrivée dans la Commune

Vous trouverez ci-dessous les informations pour vous annoncer à la Commune.

POUR UN CITOYEN SUISSE

Vous êtes priés de vous présenter personnellement à l'administration communale dans les 14 jours avec :

- L'acte d'origine pour chaque personne majeure
- Une copie du certificat d'assurance-maladie pour l'ensemble des personnes de votre ménage
- Une attestation d'affiliation à une assurance ménage (incendie du mobilier)
- Le livret de famille, si personne mariée et acte de naissance pour les enfants mineurs
- Le contrat de bail à loyer

Un émolument de CHF 20.00 est demandé.

POUR UNE PERSONNE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Si vous arrivez d'une commune du Canton de Fribourg :

Se présenter personnellement à l'administration communale dans les 14 jours avec :

- Le permis de séjour
- Une copie du certificat d'assurance-maladie pour l'ensemble des personnes de votre ménage
- Une attestation d'affiliation à une assurance ménage (incendie du mobilier)
- Le contrat de bail à loyer

Un émolument de CHF 20.00 est demandé.

Si vous arrivez d'un autre canton ou de l'étranger :

Vous devez vous adresser au Service de la population et des migrants (SPoMi) à Granges-Paccot (026 305 14 92 ou spomi@fr.ch). Le SPoMi vous confirmera la réception de votre annonce et nous avisera de votre arrivée. A réception de l'information du SPoMi, nous vous adresserons un courrier vous invitant à vous présenter personnellement à l'administration avec :

- Le permis de séjour
- Une copie du certificat d'assurance-maladie pour l'ensemble des personnes de votre ménage
- Une attestation d'affiliation à une assurance ménage (incendie du mobilier)
- Le contrat de bail à loyer

Un émolument de CHF 20.00 est demandé.

Objets perdus

Le site internet www.easyfind.ch est une application d'e-gouvernement qui permet de trouver facilement un objet perdu.

Les objets trouvés doivent être apportés à l'administration communale qui s'occupe de les insérer dans Easyfind.

Demande de modification du droit de cité

Les personnes originaires de communes fribourgeoises fusionnées peuvent demander que leur droit de cité communal inscrit au registre de l'état civil soit celui de la nouvelle Commune suivi, entre parenthèses, du nom de l'ancienne Commune d'origine. Cela prévaut pour les communes nouvellement fusionnées comme pour les fusions antérieures.

La demande doit être adressée au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil, Boulevard de Pérolles 2, Case postale 471, 1701 Fribourg, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur de la fusion. Vous trouverez le formulaire à remplir sur le site internet du Canton de Fribourg : <http://www.fr.ch/sainec/documentation>.

Le Canton perçoit un émolument de CHF 100.- pour chaque requête et un montant forfaitaire de CHF 150.- pour une famille (parents et enfants mineurs).

Déménagement au sein de la Commune

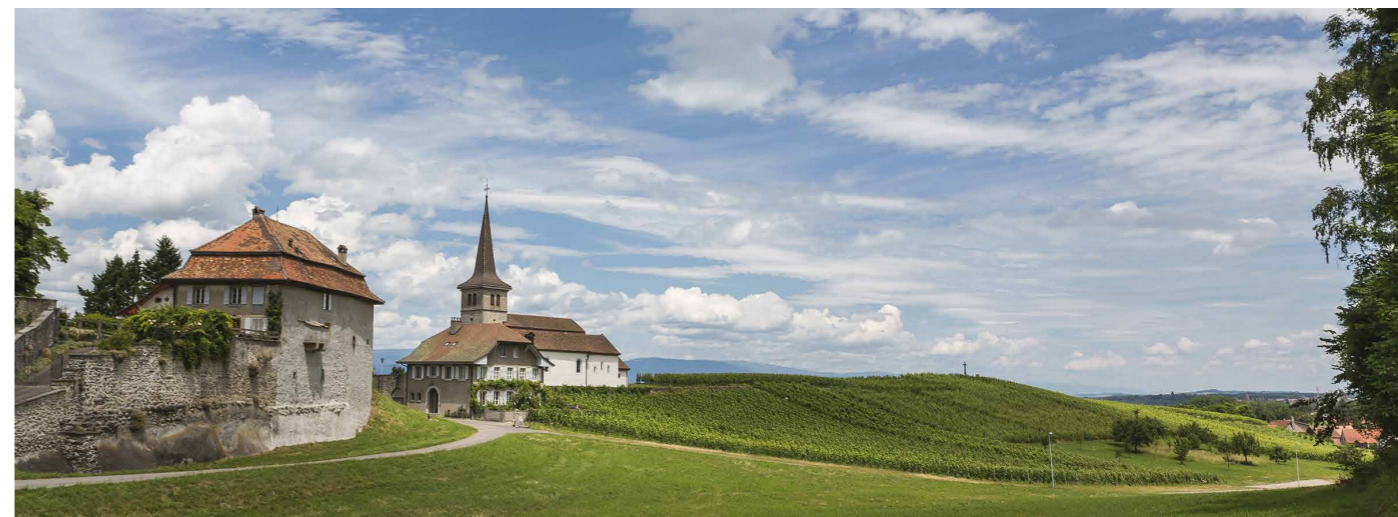
Conformément à la loi sur le contrôle des habitants, le changement d'adresse à l'intérieur de la localité doit être annoncé au contrôle des habitants.

Une copie du bail à loyer du nouveau logement sera demandée ainsi qu'une copie de l'assurance ménage (mobilier) en cas de prise de premier logement.

Formalités de départ

Conformément à la loi sur le contrôle des habitants, l'annonce de départ doit être effectuée sans délai, soit au plus tard le jour du départ (14 jours pour s'annoncer dans la nouvelle Commune).

Nombre d'habitants au 1er janvier 2017 : 9'406





Manifestations de avril à fin juin

Selon informations reçues officiellement au 01 mars 2017

- 14 au 17 avril L'Enigme du Lapin de Pâques - En Ville
- 29 et 30 avril Fête de lutte régionale - Montborget
- 19 au 21 mai Ludimania'K - En Ville
- 20 mai et 10 juin 700^{ème} des Dominicaines - Monastère
- 22 au 28 mai Peppiland - Place Nova Friburgo
- 03 juin Tournoi de pétanque - Murist
- 10 juin Disco Pizzas Party - Murist
- 11 juin Elsa Bike - En Ville
- 14 au 18 juin Concours hippique - Rte de la Plage
- 15 juin Fête-Dieu - En Ville
- 23 juin Fête villageoise - Bussy
- 23 au 25 juin Festival des Roses - En Ville

Stationnement

Une nouvelle réglementation sur le stationnement a été mise en place au 1er novembre 2016, dans le but d'offrir une dynamique nouvelle aux établissements publics du centre-ville, d'offrir des places en suffisance et de proximité à nos visiteurs, d'assurer une bonne rotation des véhicules stationnés et finalement d'encourager la mobilité douce. A l'exception de quelques zones bleues au bord du lac, celles intra-muros ont été remplacées par des zones blanches, limitées à 1h pour le noyau du centre-ville, à 2 h pour la couronne de la vieille ville et finalement 5h sur les parkings de l'Ancienne Poste et du Casino (vignettes C et D autorisées). Pour rappel, la vignette A « vieille-ville », est autorisée sur les parkings 2h, soit du Cimetière, de la Thiolleyres, de la Rochette, Place St-Claude, Place de Chenaux et Place de la Chaussée. Attention à la signalisation mise en place par la Police communale lors des manifestations estivales.

Parkings extérieurs

Les parkings situés à la Rte de Grandcour, à la Prillaz et à l'Amarante sont libres et gratuits, mais limités à 3 jours (pas de vignette).

Parkings des Places Nova Friburgo, Route de la Plage et Plage communale

Les résidents de la Commune peuvent obtenir une vignette B « indigène » permettant de stationner gratuitement sur les places blanches payantes du 15 mai au 15 septembre. Cette vignette est disponible à notre administration. Après le 15 septembre, elle permet également le stationnement dans le pré « Sous le Château » en face du tennis (suivre signalisation « vignette obligatoire »).

L'obtention des vignettes A, B, C et D est soumise à réglementation. Les formulaires ainsi que le règlement sont disponibles sur notre site internet. Les demandes doivent être déposées auprès de notre administration. Important : ces vignettes sont à coller visiblement derrière le pare-brise et sont intransmissibles.



Réglage du disque de stationnement sur toutes les aires de circulation indiquées par le signal «Parcage avec disque de stationnement»: La flèche doit être placée sur le trait qui suit celui de l'heure d'arrivée effective.

Durée de stationnement autorisée dans la zone bleue: Les jours ouvrables – ainsi que les dimanches et jours fériés, pour autant que cela soit expressément indiqué – les véhicules ne peuvent être parqués que comme suit:

| Heure d'arrivée effective A | Heure d'arrivée à indiquer | Heure de départ |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| 08.00 – 08.29 | 08.30 | 09.30 |
| 08.30 – 08.59 | 09.00 | 10.00 |
| etc. | | |
| 11.00 – 11.29 | 11.30 | 12.30 |
| 11.30 – 13.29 | sur le trait suivant A | 14.30 |
| 13.30 – 13.59 | 14.00 | 15.00 |
| etc. | | |
| 17.30 – 17.59 | 18.00 | 19.00 |
| 18.00 – 07.59 | sur le trait suivant A | 09.00 |

Entre 19.00 et 07.59, il n'est pas nécessaire d'apposer le disque de stationnement, pour autant que le véhicule soit de nouveau engagé dans la circulation avant 08.00.

QUESTIONS PRATIQUES

Où puis-je rouler avec ma trottinette (roller, planche à roulettes, vélo d'enfant...) et quelles règles de circulation sont applicables? (art. 1, al. 10, de l'ordonnance sur les règles de la circulation routière, OCR).

Source : BPA, Bureau de Prévention des Accidents

| | MOYEN DE LOCOMOTION | JOUET |
|---|---|---|
| | Tous les utilisateurs (depuis le 01.01.2014, il n'existe plus d'âge minimum, ni d'obligation d'être accompagné par une personne adulte) | Tous les utilisateurs mais sur des espaces limités ¹ |
| Aires de circulation destinées aux piétons (trottoirs, chemins ou bandes longitudinales pour piétons, zones piétonnes) | ✓ | ✓ |
| Pistes cyclables | ✓ | ✗ |
| Chaussée de zone 30/zones de rencontre sur routes secondaires | ✓ | ✓ dans la mesure où la circulation est faible ² |
| Chaussée de routes secondaires, dépourvues de trottoirs, chemins pour piétons ou de pistes cyclables dans la mesure où la densité du trafic est faible au moment où on l'emprunte | ✓ | ✓ dans la mesure où la circulation est faible ² |
| Routes principales | ✗ | ✗ |
| Accès principaux | ✗ | ✗ |
| Accès interdit aux piétons | ✗ | ✗ |
| Accès interdit aux engins assimilés à des véhicules | ✗ | |

¹ utilisation sur place et non comme moyen de locomotion (deA à B)
² Route secondaire sur laquelle on peut s'attendre à un faible trafic ou à un trafic de transit occasionnel (p. ex. dans les quartiers d'habitation, sur les routes menant à une ferme isolée ou à une forêt, sur les routes agricoles de desserte sans trafic de transit, il doit d'agir d'une route secondaire) et principalement utilisée par les habitants et des tiers en visite, soit une route d'origine ou de destination.

NOUVEAU PORT DE LA SICEL

Nous vous informons qu'il est actuellement impossible de réserver des places dans le futur Port qui devrait être aménagé dans le canal de la Sicel, le projet n'étant pas encore assez avancé pour cela.

Nous ne manquerons pas d'informer la population via notre journal communal et notre site internet dès que les réservations seront possibles. Cependant, vous pouvez toujours vous inscrire sur la déjà longue liste d'attente du port actuel de la Sicel !

Vous pouvez également prendre contact avec le capitaine du Port de la Socoop qui gère actuellement l'autre port d'Estavayer (socoop@bluewin.ch) et qui dispose parfois de places qui se libèrent.





Pique-nique Multiculturel

Partager et goûter des plats colorés aux parfums de voyage, effectuer des rencontres au son des musiques de tous horizons et découvrir des danses, des jeux et autres animations de contrées du monde entier, voilà le concept du pique-nique multiculturel qui depuis six ans réunit chaque printemps une multitude d'habitants d'Estavayer et de sa région.

Le comité du pique-nique multiculturel œuvre dans le cadre des **projets d'intégration Estasympta**, et est soutenu depuis ses débuts par la Commune et le bureau de l'intégration (IMR). Il souhaite favoriser les échanges et créer un dialogue autour des spécialités culinaires, ceci dans une ambiance conviviale où chacun peut être acteur, venant avec un plat, une musique, une danse, une idée à partager avec les autres.



A vos agendas !

Après une édition réussie à Murist en 2016, la septième édition se tiendra à la salle de la Prillaz, à Estavayer-le-Lac, le 28 mai 2017 à partir de 11h.

Venez partager l'un de vos plats préférés avec les autres participants, et vivre ce moment d'échange et de découvertes dans une ambiance conviviale. Le comité se réjouit de vous rencontrer à cette occasion !



Animation jeunesse

www.cjesta.com - Contact : animation@estavayer.ch

Le Centre est dans les abris du CO juste à côté de la bibliothèque



L'Animation Jeunesse sort de l'hiver pour profiter pleinement du printemps et proposer de nouvelles activités.

Mars-avril : on ne reste pas tranquille !

Au programme : nettoyage de printemps, vie au Centre et programme d'activités spécifiques pour profiter au maximum des vacances de Carnaval et de Pâques... Une sortie sera sûrement même de la partie lors des vacances de Pâques.

Mai-juin : on ne sera pas loin...

On garde la « niak » pour Ludimania*K et nous serons également de retour lors des beaux jours à la plage d'Estavayer-le-Lac pour offrir une présence de rue ainsi que des activités !

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou rendez-nous visite !



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70



CIPRET Centre de prévention du tabagisme

- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00



Information – prévention

- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66



Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /



PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET

Le site internet **www.estavayer.ch** est accessible sur ordinateur et avec une version adaptée pour smartphone. Il contient de nombreuses informations utiles pour les citoyens et les tiers. Il a été conçu pour permettre une recherche intuitive et logique.

PAGE FACEBOOK

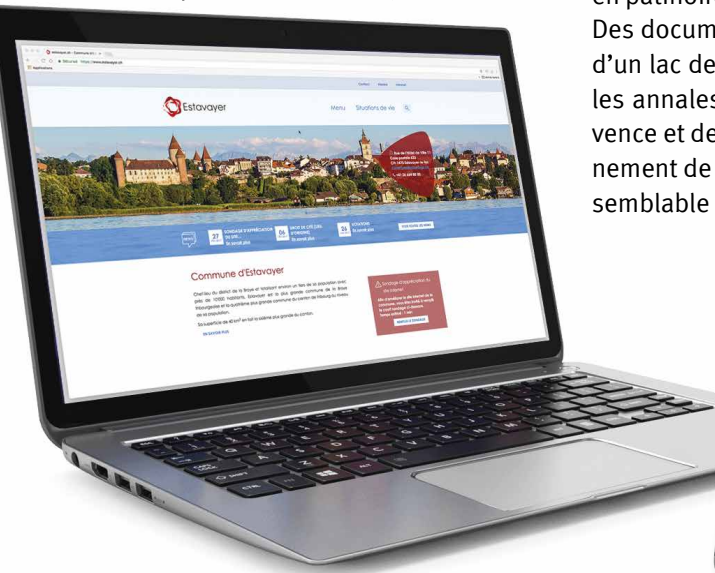
Rejoignez-nous sur notre page Facebook Commune d'Estavayer. Des messages y sont régulièrement publiés (informations, photos, articles de journaux, etc.).

A vous la parole !

Lors de chaque édition, il est proposé de laisser la plume aux citoyens afin de découvrir un endroit insolite ou un coup de cœur d'un lieu inédit de la Commune. Ces infos doivent impérativement être accompagnées d'une photo et sont à transmettre sous forme numérique.

Pour les prochaines éditions, nous vous invitons à nous envoyer une photo et un petit texte explicatif du lieu ou d'une situation inédite, qui seront soumis au comité de rédaction du journal (mail à commune@estavayer.ch) pour être publié. Merci d'avance et à vos appareils !

Pour la première édition du journal, il a été décidé de présenter **une photo aérienne et inédite du lac gelé, événement qui n'était pas arrivé depuis 2012**. Il n'est pas très fréquent de voir les rives et les ports du lac de Neuchâtel se transformer en patinoire. Avant l'épisode de 2012 les rives du lac ont gelé en 2005, 1986, 1962. Des documents anciens comme le Messenger Boiteux, ou des gravures témoignent d'un lac de Neuchâtel entièrement gelé d'un bout à l'autre, en 1830 et 1695. Dans les annales d'Estavayer, il est relaté que le 11 février 1695, des habitants de Provence et de St-Aubin, avaient traversé le lac sur la glace, à pied sec, au grand étonnement de chacun et qu'ils n'avaient jamais entendu dire ni trouvé par écrit un fait semblable avant cela.



Dans les prochaines éditions du Journal d'Estavayer, vous pourrez découvrir de manière plus détaillée d'autres services et secteurs de la Commune.

IMPRESSUM

Textes: Commune d'Estavayer • Réalisation graphique: Anne Meyer Loetscher, Graphiste à Estavayer • Photo: Commune d'Estavayer • Impression: Centre d'impression de la Broye • Diffusion: 5'000 exemplaires en tous ménages, 4 exemplaires/an